

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le mardi 7 mai 2024, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, MILLON Gabin, BARTHE Touria,

Excusée: REIN Murielle

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 4 avril 2024

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal

3 Fonctionnement du conseil municipal

Changement de date pour le conseil municipal du mois de juin

Approbation du rapport de la CLECT du 19 mars 2024

Point sur les commissions municipales et dates de réunion à prévoir

Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023

4 Bâtiments et terrains communaux

Toiture bâtiment ancienne Poste

Rénovation appartement Presbytère: mission de maîtrise d'œuvre

Point d'avancement projet de réhabilitation de la Grange

Aménagement jardin du village, demande de subvention

Projet de vente terrain Marcon

5 Eau assainissement

Point d'information sur la commission élargie du 25 avril

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux

6 Voirie

Programme de travaux 2024

Tracteur de déneigement

7 Environnement, sport, déplacements

Convention escalade

Transvercors Nordic

Travaux route des Gorges de la Bourne

8 Télécommunication

Nouvelle Antenne relai au Château

Déploiement de la fibre

9 Point divers

"Projet répit "Multi-accueil Les Vercoquins

Composition du bureau de vote du 9 juin 2024

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 4 avril 2024

Le procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal

Des prévisions ont été saisies sur les comptes 7751, 6761 et 192 sur le budget primitif 2024 suite à la cession du véhicule communal. Or, l'instruction budgétaire M57 précise que même si l'exécution budgétaire des opérations de cession est constatée à ces articles au stade de la prévision budgétaire, seul le montant prévu du prix de cession doit être inscrit en recettes d'investissement au chapitre 024. Il convient donc de diminuer chacun des trois comptes d'un montant de 1 500€ et d'ouvrir des crédits au chapitre 024 d'un montant de 1 500€.

3 Fonctionnement du conseil municipal

Changement de date pour le conseil municipal du mois de juin

Le conseil municipal du 13 juin est reporté au lundi 17 juin 2024 au même horaire.

Approbation du rapport de la CLECT du 19 mars 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le mardi 19 mars 2024 afin de proposer son rapport.

Le 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la révision de l'intérêt communautaire de la compétence "Création ou aménagement et entretien de la voirie". Par l'approbation de cette dernière les élus communautaires ont notamment validé la rétrocession des voiries communales d'intérêt communautaire aux communes membres.

Le Président de la Communauté de Communes du Royans Vercors a donc sollicité la CLECT en vue d'évaluer l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries aux communes sur les attributions de compensation en analysant la nature et les montants des charges qui avaient été transférées.

Pour la plupart des communes, cette restitution s'appliquera sur les transferts de charges historiques de voirie par référence aux montants servis en 2023. Le bilan de l'exercice de la compétence fait apparaître des situations favorables aux communes sauf pour deux d'entre elles. Il convient donc d'appliquer un correctif de 19 496.96€ pour tenir compte de ces situations défavorables, correctif applicable uniquement en 2024.

L'avis de la CLECT est que seules les dépenses d'investissement sont retenues dans le calcul du correctif et que celui-ci sera supporté par les communes membres au prorata de leurs populations respectives.

Le rapport de la C.L.E.C.T. doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de trois mois à savoir l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci;

- la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant plus des deux tiers de la population.

Le rapport est communiqué aux conseillers municipaux.

Vu l'article 1609 nonies C -IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge,

Vu les conclusions de ladite commission, réunie le 19 mars 2024, relative à l'évaluation de l'incidence financière de la restitution des charges de ces voiries aux communes sur les attributions de compensation en analysant la nature et les montants des charges qui avaient été transférées,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de se prononcer sur le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

-DECIDE d'approuver le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 19 mars 2024.

Point sur les commissions municipales et date de réunion à prévoir

-Prochaine commission voirie mardi 21 mai

-Réunion avec Drôme aménagement habitat pour la réhabilitation de la grange lundi 3 juin

Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales,

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2023.

Vu la délibération N° 2024_02 du 15-02-2024 rapport d'activité 2023 du SDTV 26,

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2023, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

-ONT PRIS ACTE, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023.

4 Bâtiments et terrains communaux

Toiture bâtiment ancienne Poste

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a entamé une campagne de réfection des toitures des bâtiments communaux. La rénovation de la toiture du bâtiment de la mairie a été réalisée en 2023. C'est à présent la réfection de la toiture du bâtiment de l'ancienne Poste qui abrite les WC publics et les greniers communaux qui est nécessaire. Des fuites ont été détectées et des infiltrations d'eau de pluie constatées en 2023. La commune souhaite donc rénover la toiture de ce bâtiment au plus tôt pour éviter tous risques de dégradations plus importants.

Le montant total des travaux est estimé à 23 304.76€ HT.

Poste	Devis entreprise	Montant HT
Rénovation de la toiture	Bourguignon Bois	23 304.76€
Total		23 304.76€

Au vu des différentes demandes d'aides financières en cours, le plan de financement est le suivant:

Subventions du Département de la Drôme	13 982.86€	En cours
Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes	4 660.95€	En cours
Reste à charge communal	4 660.95€	
<i>TOTAL</i>	<i>23 304.76 €</i>	

Monsieur Le Maire propose de valider ce programme de travaux et de solliciter des subventions auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la dotation de solidarité territoriale et auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat d'aide à la ruralité.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE le programme de travaux d'un montant de 23 304.76€ HT pour les travaux à effectuer sur la mairie,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de solidarité territoriale du Département de la Drôme,
- SOLLICITE une subvention au titre du contrat d'aide à la ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rénovation appartement Presbytère: mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans l'appartement du bâtiment de l'ancien Presbytère. Les huisseries ont déjà été changées, il s'agit à présent d'isoler et de rénover l'intérieur de l'appartement.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'engager une mission de maîtrise d'œuvre. La commune a contacté Carapace Habitat qui suite à sa visite des lieux a fait une proposition en Mairie pour un montant forfaitaire de 6 000€ HT. Carapace Habitat a également estimé le montant des travaux nécessaires à 35 000€ HT.

Le devis d'un montant de 6 000€ HT comprend les études préliminaires (EP), les études d'avant projet (AVP), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), le visa des études d'exécution (VISA), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de mission de maîtrise d'œuvre avec Carapace Habitat pour un montant de 6 000€ HT.

Point d'avancement projet de réhabilitation de la Grange

Les élus ont validé sur le principe les aménagements prévus sur 3 niveaux dans la grange.

-Rez de chaussée: commerce, mairie, et salle de réunion du conseil

-1er et 2e étages: logement en duplex, locaux d'activité (salle de réunion, bureau de travail/open space, espace de convivialité).

Aménagement jardin du village, demande de subvention

Suite aux travaux qui ont dû être entrepris par l'entreprise Vercors tous services dans le jardin un dossier de demande de subvention sera déposé.

Projet de vente terrain Marcon

Des habitants ont fait part de leur intérêt en cas de vente du terrain pour se porter acquéreur avec le projet de pouvoir construire.

5 Eau assainissement

Point d'information sur la commission élargie du 25 avril

Lors de cette commission les élus ont présenté les rapports des schémas directeurs et le programme de travaux qui en découle aux membres invités. Il a été relevé que le carnet de vannage fourni par le Bureau d'étude Réalités Environnement comporte des erreurs que l'agent technique corrigera. Celui-ci a également fait part du fait que les accès aux captages et aux réservoirs sont souvent impraticables.

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux

Monsieur le Maire rappelle que, le conseil municipal par délibération 2024-19 en date du 14 mars 2024 a décidé de valider le programme de travaux sur les réseaux eau potable et assainissement et a lancé la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre suite aux conclusions des schémas directeurs.

Les éléments de la mission sont les suivants:

- ♣ Etudes d'avant-projet (AVP) ;
- ♣ Projet (PRO) ;
- ♣ Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- ♣ VISA
- ♣ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ♣ Assistance aux opérations de réception (AOR)

Suite à cette consultation 3 offres ont été reçues

Les décompositions des prix par offre sont les suivantes:

Phase de mission	Cabinet Merlin	Alp'Etudes	BEAUR
AVP	7 840€ HT	8 000€ HT	7 100€ HT
PRO	6 272€ HT	12 000€ HT	5 323€ HT
ACT	4 704€ HT	4 000€ HT	3 550€ HT
VISA	1 686€ HT	4 000€ HT	1 775€ HT
DET	15 170€ HT	10 000€ HT	14 200€ HT
AOR	3 920€ HT	2 000€ HT	3 550€ HT
TOTAL	39 592.00€ HT	40 000€ HT	35 500€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition du bureau d'Etudes BEAUR avec un forfait de mission de 35 500€ HT.

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6 Voirie

Programme de travaux 2024

Les membres de la commission qui se réunissent le 21 mai doivent valider le devis fourni pour refaire la signalisation horizontale.

Ils doivent également travailler sur le problème de la dangerosité de la sortie sud du village pour les piétons et de la vitesse des automobilistes dans la traversée du village.

Ils doivent enfin, en lien avec l'agent technique, valider un programme de travaux sur la voirie communale et demander les devis nécessaires.

Tracteur de déneigement

Un devis de 151 500€ HT avec tous les éléments nécessaires à l'acquisition d'un matériel pour le déneigement a été reçu. La commune va donc pouvoir finaliser les demandes de subvention auprès de l'état (pour la DETR) et auprès du département.

7 Environnement, sport, déplacements

Convention escalade

Vu les articles L. 311-1 et suivants du Code du Sport relatifs aux espaces, sites et itinéraires de sports de nature ;

Vu les articles L. 113-6 du Code de l'Urbanisme conférant la possibilité aux collectivités territoriales de signer des conventions pour l'ouverture au public et l'exercice des sports de nature avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels ;

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°10607 du 11/09/2023 du Conseil Départemental de la Drôme;

Vu la délibération n° D2023/07/59 du 04/07/2023 de la Communauté de Communes du Royans-Vercors ;

Considérant que la commune de Saint-Julien-en-Vercors propriétaire ayant jouissance de la parcelle 26315 C1 au lieu dit Herbouilly utilisées pour la pratique de l'escalade sur le site La Vierge du Vercors,

Considérant que les terrains sus-visés, en raison de leur situation, de leur nature et de leur configuration, sont adaptés à la pratique de l'escalade,

Considérant qu'avec les aménagements nécessaires et les risques éventuellement encourus par les usagers et les tiers lors de la pratique de l'escalade sur le site, il convient de préciser les conditions d'usage par la signature d'une convention.

Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec la Communauté des Communes du Royans Vercors (CCRV) pour ouvrir au public sur la parcelle 26315 C1 au lieu dit Herbouilly:

- La pratique de l'escalade sur ce site

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative avec la CCRV pour l'ouverture au public sur la parcelle 26315 C1 au lieu dit Herbouilly pour la pratique de l'escalade.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transvercors Nordic

L'avenir de la Transvercors est en pleine réflexion du fait du manque de neige et des difficultés que cela engendre. L'évènement pourrait peut-être être porté dans les années à venir par le ski club de Villard de Lans, avec une organisation allégée et des circuits réétudiés.

Travaux route des Gorges de la Bourne

Les travaux qui interviennent chaque année et qui pénalisent les usagers en raison des périodes de fermeture sont malheureusement inévitables car nécessaires pour la sécurisation.

8 Télécommunication

Nouvelle Antenne relai au Château

Suite à la mise en service de l'antenne, l'opérateur Orange doit apporter ses éléments s'agissant des cartes de couverture. Côté équipe projet, en fonction du résultat il y a une ultime possibilité de solliciter une étude radio, pour 2024 (déterminer des POI qui ne serait pas couverts par l'antenne "Château"). Le délai est toutefois très contraint: les demandes des équipes projets doivent être déposées avant fin mai.

Déploiement de la fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre, certains poteaux prévus par ADN seront implantés différemment notamment au hameau de la Matrassière.

9 Points divers

"Projet répit "Multi-accueil Les Vercoquins

Ce projet permettrait d'accueillir des enfants la nuit pour soulager les familles qui en feront la demande. L'accueil d'enfants la nuit nécessite des ajustements au niveau de la sécurité susceptibles de modifier la catégorie de l'ERP car la crèche deviendrait un local à sommeil avec des normes sécurité incendie et évacuation bien particulières.

Composition du bureau de vote du 9 juin 2024

Il est toujours compliqué de trouver des personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote. Si des personnes sont intéressées qu'elles n'hésitent pas à se manifester avant les scrutins.

Questions diverses:

Retard installation arceaux vélo

L'installation des arceaux à vélo débutera à partir de l'automne 2024 et s'étalera jusqu'à la fin de l'année 2025 pour l'ensemble du territoire.

Rééquipement du Canyon de Moulin Marquis

Dans le cadre d'une formation du DEJEPS Mention canyonisme un stagiaire du CREPS de Montpellier, mène un projet de rééquipement du Canyon de Moulin Marquis. L'équipement du parcours devenant vétuste et confus il est nécessaire de sécuriser la pratique sur ce site. Son projet comporte une 1ère étape qui est celle du diagnostic environnemental .

Le Maire,



La secrétaire de séance, THIAULT Claudine



